



D 36-2026

République Française
Département Yvelines
Commune d'Orvilliers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mantes-la-
Jolie
Le : 19/05/2026
Et publication ou notification du :
19 mai 2026



L'an 2026, le 15 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune d'Orvilliers s'est réuni à la Mairie d'Orvilliers, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FLIS Marie, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13 mai 2026.

Présents : M. Xavier MAROT, Mme Séverine LEBORGNE, M. Joël PERROT, Mme Corinne MALLER, M. Marc-Antony SANCHEZ, Mmes Yasmina KASMI BAKKALI, MM. Aladji KAMAGATE, Quentin BEDARD et Mme Adeline UHLRICH.

Pouvoirs : Mme Virginie WEIDMANN à Mme Séverine LEBORGNE
M. Philippe SANCEO à Mme Yasmina KASMI BAKKALI
Mme Céline LAOUAS à M. Aladji KAMAGATE
M. Nicola VAN DE WALLE à M. Xavier MAROT
Mme Kristell HOURSON à Mme Adeline UHLRICH

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

A été nommé secrétaire : M. Xavier MAROT

D 36-2026 – PROPOSITION DE MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Madame le Maire expose au Conseil les conditions requises selon l'article 1650 du CGI « Version en vigueur depuis le 16 février 2026 » nécessaire au renouvellement de la CCID. Le Maire ou l'adjoint délégué est Président de droit. La proposition est donc de lister dans un premier temps les 15 personnes du conseil municipal selon l'ordre du tableau à compléter par 9 autres personnes car 24 personnes peuvent être proposées même si au final seules 6 commissaires titulaires et 6 suppléants seront retenus par le Directeur des finances publiques locales.

Les conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires, conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 sont :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;

- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs, nommé ci-dessous

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| - M. Xavier MAROT | - Mme Séverine LEBORGNE | - M. Joël PERROT |
| - Mme Virginie WEIDMANN | - M. Philippe SANCEO | - Mme Corinne MALLER |
| - M. Marc Antony SANCHEZ | - Mme Yasmina KASMI BAKKALI | - Mme Céline LAOUAS |
| - M. Nicolas VAN DE WALLE | - M. Aladji KAMAGATE | - M. Quentin BEDARD |
| - Mme Adeline UHLRICH | - Mme Chantal BOURRELIER | - M. Daniel PORTE |
| - Mme Corinne KLOSKA | - M. Alain PERRIN | - Mme Françoise MANHES (COURTELLE) |
| - M. Xavier GESBERT | - M. Hervé KERVADEC | - M Jordan BAPTISTA |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre des délibérations

Pour copie conforme :
En mairie, le 19 mai 2026
Le Maire
Marie FLIS



*transmission au s.d.f. Yvelines
tableau dûment complété avec
adresses et dates de naissance.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat



D 37-2026

République Française
Département Yvelines
Commune d'Orvilliers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mantes-la-
Jolie
Le : 19/05/2026
Et publication ou notification du :
19 mai 2026



L'an 2026, le 15 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune d'Orvilliers s'est réuni à la Mairie d'Orvilliers, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FLIS Marie, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13 mai 2026.

Présents : M. Xavier MAROT, Mme Séverine LEBORGNE, M. Joël PERROT, Mme Corinne MALLER, M. Marc-Antony SANCHEZ, Mmes Yasmina KASMI BAKKALI, MM. Aladji KAMAGATE, Quentin BEDARD et Mme Adeline UHLRICH.

Pouvoirs : Mme Virginie WEIDMANN à Mme Séverine LEBORGNE
M. Philippe SANCEO à Mme Yasmina KASMI BAKKALI
Mme Céline LAOUAS à M. Aladji KAMAGATE
M. Nicola VAN DE WALLE à M. Xavier MAROT
Mme Kristell HOURSON à Mme Adeline UHLRICH

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

A été nommé secrétaire : M. Xavier MAROT

D 37-2026 – PRIX DE VENTE DU REPAS SU 14 JUILLET OU FÊTE NATIONALE

Vu le C.G.C.T.

Vu la nomenclature M57 et le budget de la commune 2026

Vu la délibération en date du 16 juin 2025,

Considérant les prestations et services proposés pour la fête nationale, la révision des tarifs des prestataires d'une manière générale, il vous est proposé d'actualiser les tarifs pour la fête nationale, précisant que cette décision tarifaire ne pourra être rapportée qu'à l'issue d'une nouvelle délibération,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote et approuve les tarifs comme suit, à effet de la date de la délibération et s'applique dès la fête nationale 2026,

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le **19 MAI 2026**

ID : 078-217804749-20260515-D372026-DE



REPAS + BOISSONS	Anciens tarifs 2025	Nouveaux Tarifs dès 2026
Repas de la fête nationale, participation habitants Orvilliers	6 €	6,20 €
Orvillierois moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit
Repas pour invités HORS commune	17 €	17,50 €
Enfants invités moins de 12 ans	9 €	9,30 €
Lampions	1 €	Selon disponibilité gratuit

- Transmission au contrôle de légalité
- Publication sur le site de la mairie

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre des délibérations

Pour copie conforme :
En mairie, le 19 mai 2026
Le Maire
Marie FLIS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat



D 38-2026

République Française
Département Yvelines
Commune d'Orvilliers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mantes-la-
Jolie
Le : 19/05/2026
Et publication ou notification du :
19 mai 2026



L'an 2026, le 15 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune d'Orvilliers s'est réuni à la Mairie d'Orvilliers, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FLIS Marie, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13 mai 2026.

Présents : M. Xavier MAROT, Mme Séverine LEBORGNE, M. Joël PERROT, Mme Corinne MALLER, M. Marc-Antony SANCHEZ, Mmes Yasmina KASMI BAKKALI, MM. Aladji KAMAGATE, Quentin BEDARD et Mme Adeline UHLRICH.

Pouvoirs : Mme Virginie WEIDMANN à Mme Séverine LEBORGNE
M. Philippe SANCEO à Mme Yasmina KASMI BAKKALI
Mme Céline LAOUAS à M. Aladji KAMAGATE
M. Nicola VAN DE WALLE à M. Xavier MAROT
Mme Kristell HOURSON à Mme Adeline UHLRICH

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

A été nommé secrétaire : M. Xavier MAROT

D 38-2026 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1AU BUDGET M57

Le conseil municipal,

Vu le code du C.G.C.T.

Vu le budget 2026 de la commune d'Orvilliers,

Vu la nomenclature M57

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget prévisionnel pour abonder le chapitre 16 dans le cadre d'une projection de dépenses, pour le remboursement de la caution lors d'une hypothétique vente de l'« Auberge Relais au Clair de Lune » dans l'année.

Considérant qu'au Budget primitif il a été prévu 1 000 € et qu'il est nécessaire de prévoir un montant supplémentaire de 600 €,

Madame le maire soumet au conseil la décision modificative nécessaire au budget de la M57 :

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19 MAI 2026

ID : 078-217804749-20260515-D382026-DE



SECTION DE FONCTIONNEMENT						
			DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Article	Désignation	Baisse de Crédits	Hausse des Crédits	Baisse de Crédits	Hausse des Crédits
16	165	Dépôts et cautionnements reçus		600,00€		
21	21351	Bâtiments publics	600,00€			
Total			0,00		0,00	

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget principal de la commune
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, au comptable des finances publiques de Mantes-la-Jolie

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre des délibérations

Pour copie conforme :
En mairie, le 19 mai 2026
Le Maire
Marie FLIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat